



Chères Noiséennes, chers Noiséens,

En ce début septembre, toute l'équipe municipale est heureuse de vous retrouver pour sa première rentrée.

Nous avons profité de cette période estivale pour traiter les sujets qui impactent la vie quotidienne d'un grand nombre de Noiséens et nous avons choisi cette semaine de rentrée scolaire pour vous apporter les compléments d'information nécessaires.

Tout d'abord la réforme des rythmes scolaires. Nous avons manifesté à de nombreuses reprises notre désaccord quant au texte législatif dit « loi Peillon » tel qu'il nous a été proposé en 2013. En avril dernier, le Gouvernement a fini par entendre les critiques de cette réforme et a proposé des assouplissements qui rendent celle-ci plus « digeste », notamment pour les petites communes. En juin dernier, nous avons rencontré les acteurs de la vie scolaire de nos enfants (Directrices d'Ecoles, Enseignants, Association de Parents d'élèves) et leurs avons exposé les difficultés de notre Ville. Aucune formule n'est malheureusement idéale face à une réforme imposée dont les bénéfices pour l'enfant restent à démontrer.

Nous avons alors réaffirmé notre opposition à la mise en application de cette réforme dès la rentrée scolaire 2014 et indiqué que, si celle-ci devait nous être imposée, notre choix serait de privilégier la classe le samedi matin. Nous savons que ce choix ne pourra satisfaire l'ensemble des parents, mais les autres projets (notamment celui qui avait été envisagé par l'ancienne municipalité) étaient difficilement applicables en l'état sur Noiseau (difficultés de recrutement, coût financier exorbitant pour la taille de notre commune estimé à près de 200.000 €, locaux d'accueil inadaptés).

Nous avons également pensé qu'il était important de faire un point sur l'entretien de nos espaces verts, qui, comme certains nous l'ont fait remarquer, fut mis en pause durant quelques semaines en juin dernier. Enfin, nous reviendrons sur la réalisation de quelques chantiers durant l'été et ceux en prévision dans les semaines à venir. Comme vous pourrez le constater notre été fut particulièrement riche en actions.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée 2014 et vous donne rendez-vous le 6 septembre prochain lors de la Journée des Associations.

Bien à vous,

Votre Maire,
Yvan FEMEL

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

→ *Que s'est-il passé cet été ?*

Courant juin, nous avons rencontré l'ensemble du corps enseignant de notre ville, les Directrices des Écoles ainsi que l'association des parents d'élèves pour leur exposer notre volonté de refuser l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Nous demandons son report d'un an, pour laisser le temps à l'ensemble de la communauté éducative de réfléchir et de proposer un nouveau projet qui prenne en compte les difficultés des uns et des autres, tout en préservant l'intérêt de nos enfants.

Fin juin, nous avons adressé à la Direction Académique notre demande de report d'un an et indiqué que, si celle-ci devait nous être imposée, la seule possibilité que nous pourrions envisager serait de placer la 5^{ème} matinée de classe obligatoire le samedi matin.

Le 4 juillet, la Directrice Académique nous signifiait, par courrier, son accord quant au caractère dérogatoire de l'ouverture des classes le samedi matin et la mise en place de la nouvelle grille des rythmes scolaires dès la rentrée 2014.

Le 11 juillet, dans la mesure où il nous était impossible de préparer dès septembre 2014 un projet d'éducation adapté et concerté, nous avons signé un manifeste avec une trentaine d'autres communes pour malgré tout demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2015.

Le 22 juillet, le Préfet nous a confirmé la décision prise par la Directrice Académique et nous a demandé de lui remettre pour **le 10 août** notre Projet Educatif De Territoire (PEDT), c'est à dire le cadre d'organisation des activités périscolaires de nos enfants scolarisés. Nous avons répondu qu'en l'état (absence légitime des parties prenantes de la communauté éducative en cette période de l'année), nous étions dans l'impossibilité de le rédiger et avons reformulé notre demande de report.

La Directrice Académique nous a répondu, **mi-août**, que ce report pourrait être envisagé si Noiseau applique bien la grille horaire entérinée début juillet.

→ *Pourquoi ne pas avoir purement et simplement refusé d'appliquer les nouveaux horaires ?*

Noiseau aurait été contraint d'appliquer le schéma départemental type, retenu par la Direction Académique et ouvrir ses écoles le mercredi matin. Ce qui aurait engendré toutes les conséquences connues : difficulté de recruter des animateurs, coût très important de mise en place (près de 200 000 €), capacité insuffisante des structures d'accueil, application d'un schéma dont l'Académie de Médecine dit elle-même qu'il est néfaste pour les enfants...

→ *Ce qui ne va pas changer à Noiseau à la Rentrée 2014 :*

Les enfants seront accueillis comme précédemment le matin dès 8h20 dans les cours d'école et dès 13h20 après la pause méridienne. Le coût de l'accueil, entre 8h20 et 8h45 et entre 13h20 et 13h45, sera pris en charge par la municipalité.

→ Ce qui va changer à Noiseau dès la Rentrée 2014 :

EMPLOI DU TEMPS 2014/2015							
Jour	Accueil des enfants	Enseignement du matin		Pause méridienne		Enseignement de l'après-midi	
		Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h20	8h45	11h30	11h30	13h20	13h45	16h30
Mardi	8h20	8h45	11h30	11h30	13h20	13h45	16h30
Mercredi							
Jeudi	8h20	8h45	11h30	11h30	13h20	13h45	16h30
Vendredi	8h20	8h45	11h30	11h30	13h20	13h45	16h30
Samedi	9h20	9h30	11h30				

→ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Beaucoup d'entre vous se sont inquiétés depuis quelques semaines et à juste raison de l'état des espaces verts de notre commune. En effet, le contrat d'entretien s'est terminé le 31 mars 2014, **une semaine seulement après notre élection municipale du 23 mars !**

Un appel d'offres a bien été lancé par l'ancienne municipalité en février 2014. Cependant, compte-tenu des délais à respecter dans ce type de procédure, les candidats du Marché avaient la possibilité de remettre leurs offres jusqu'au mois d'avril. Dès lors, il était certain que la jonction entre les deux marchés serait difficile.

Nous avons immédiatement proposé à l'ancien prestataire de poursuivre l'entretien de nos espaces verts après l'échéance du 31 mars. Cet accord a été effectif jusqu'à fin mai et chacun comprendra pourquoi il n'a pu se poursuivre au-delà du résultat du nouvel appel d'offres : l'ancien prestataire n'ayant pas été reconduit.

Entre temps, nous avons poursuivi la procédure de désignation du titulaire du nouveau marché, qui est intervenue le 23 mai et confirmée par le Conseil Municipal le 26 mai dernier.

Il faut savoir qu'une fois le nouveau prestataire choisi, les démarches se poursuivent : notification au nouveau titulaire, information aux candidats non retenus, délai d'attente obligatoire pour d'éventuelles réclamations, contrôle de légalité de la procédure... Nous avons reçu la validation définitive de la Préfecture, le 15 juillet, pour engager ce marché.

Depuis le 17 juillet, les employés de cette entreprise sont à pied d'œuvre pour intervenir dans les rues de notre ville et font leur maximum pour qu'elle retrouve son aspect agréable et entretenu d'ici à la fin de l'été. Il est évident que le temps très humide de cet été est particulièrement propice à la pousse des végétaux. La tâche est difficile mais leurs interventions sont quotidiennes et les résultats déjà très visibles un peu partout sur la commune.

TRAVAUX & DÉPÔTS SAUVAGES

→ TRAVAUX D'ÉTÉ (Entretien des Bâtiments et Voirie)

La majorité des interventions estivales a porté sur les problèmes d'étanchéité des bâtiments communaux, patrimoine de notre commune.

Nous vous avons déjà alerté, lors de la dernière campagne électorale, sur l'état déplorable dans lequel l'ancienne municipalité avait conduit certains bâtiments communaux, à force d'ignorer, depuis des années, les fuites et les infiltrations d'eau qui étaient pourtant très régulièrement signalées par les utilisateurs des lieux.

L'état catastrophique dans lequel se trouve le toit du Gymnase Léo Lagrange, par exemple, va nécessiter sa réfection complète. Nous avons fait intervenir, dès cet été, des entreprises pour régler des problèmes de fuites multiples qui perdurent depuis des années : à divers endroits sur le toit de la Salle Polyvalente, au niveau de la sacristie de notre Eglise, ainsi que sur le toit de l'Ecole Maternelle.

Par ailleurs, dans un souci de sécurité et à la demande unanime de l'équipe enseignante de l'Ecole Maternelle, la cour de récréation a été aplanie et l'îlot central supprimé.

Nous allons également lancer les travaux de réfection de la rue Anatole France et du Chemin du Coteau qui se dérouleront courant septembre, et travailler sur la sécurisation des abords de l'Ecole Primaire, où des travaux d'élargissement du trottoir actuel sont prévus au cours des prochaines vacances de la Toussaint.

Enfin au niveau de la voirie, les ralentisseurs de la rue Denis Diderot et de la rue du Général de Gaulle sont en cours de remplacement par des plateaux surélevés.

→ DÉPÔTS SAUVAGES : RAPPEL

L'aspect agréable de notre commune dépend bien sûr des actions de la municipalité mais aussi du sens civique de l'ensemble des Noiséens. Malheureusement, nous avons pu constater un fleurissement de dépôts d'objets divers et variés sur les trottoirs de notre ville, parfois à des dates très éloignées des périodes de ramassage.

Nous vous rappelons que le dépôt de matières dangereuses et toxiques est strictement interdit partout en ville, en dehors des périodes de ramassage.

Deux ramassages mensuels de ce type de déchets sont prévus sur le parking de la Poste : **le 2^{ème} mardi du mois, de 10h à 12h et le dernier samedi du mois, de 15h à 17h.**

Le retrait des objets encombrants est effectué le 4^{ème} jeudi de chaque mois et ne peut pas se faire « à la demande » par les Services Techniques, qui ont d'autres missions à réaliser. Par ailleurs, deux déchetteries sont à votre disposition, l'une à Sucy-en-Brie et l'autre à La Queue-en-Brie.

Les contrevenants s'exposent à l'application des articles R.632-1, R.635-8 et R.644-2 du Code Pénal.